



Newsletter N° 21

Juin 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



ENERGIE

Le décret exécutif n° 17-186 du 3 juin 2017 a complété le décret exécutif n° 06-428 du 26 novembre 2006, fixant la procédure d'octroi des autorisations d'exploiter des installations de production d'électricité.

(JO n° 33 du 4 juin 2017 p.7)



ENVIRONNEMENT

Le décret exécutif n° 17-191 du 11 juin 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 90-402 du 15 décembre 1990 portant organisation et fonctionnement du fonds des calamités naturelles et des risques technologiques majeurs.

(JO n° 36 du 14 juin 2017 p.4)



ASSURANCE

Le décret exécutif n° 17-192 du 11 juin 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 95-340 du 30 octobre 1995 fixant les conditions d'octroi et de retrait d'agrément, de capacités professionnelles, de rétributions et de contrôle des intermédiaires d'assurance.

(JO n° 36 du 14 juin 2017 p.4)



- Le décret exécutif n° 17-193 du 11 juin 2017 a réaménagé les statuts du fonds de garantie des crédits à la petite et moyenne entreprise, conformément à l'article 21 de la loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME.
(JO n° 36 du 14 juin 2017 p.8)

- Le décret exécutif n° 17-194 du 11 juin 2017 a fixé les missions, l'organisation et le fonctionnement du conseil national de concertation pour le développement de la PME, en application de l'article 21 de la loi n° 17-02 du 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la PME.
(JO n° 36 du 14 juin 2017 p.11)



Le décret exécutif n° 17-195 du 11 juin 2017 a approuvé le renouvellement de la licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications cellulaires de norme GSM et de fourniture de services de télécommunications au public, attribuée à la société «Optimum Télécom Algérie S.P.A», pour une durée de cinq (5) années.
(JO n° 37 du 18 juin 2017 p.5)



Le décret exécutif n° 17-202 du 22 juin 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 15-306 du 6 décembre 2015, fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licence d'importation ou d'exportation de produits et marchandises.
(JO n° 38 du 29 juin 2017 p.11)



- L'arrêté interministériel du 23 mai 2017 a fixé la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale n° 302-050 intitulé «Fonds National du Logement», en application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 16-238 du 8 septembre 2016 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-050 intitulé «Fonds National du Logement».

(JO n° 38 du 29 juin 2017 p.21)

- L'arrêté interministériel du 23 mai 2017 a fixé les modalités du suivi et d'évaluation du compte d'affectation spéciale n° 302-050 intitulé « Fonds National du Logement », en application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 16-238 du 8 septembre 2016 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-050 intitulé «Fonds National du Logement».

(JO n° 38 du 29 juin 2017 p.22)



- L'arrêté du 1^{er} février 2017 a homologué les indices des salaires et matières du 3^{ème} trimestre 2016, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

(JO n° 35 du 11 juin 2017 p.12)

- L'arrêté du 2 mai 2017 a homologué les indices des salaires et matières du 4^{ème} trimestre 2016, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), en application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

(JO n° 37 du 18 juin 2017 p.19)



L'arrêté du 23 février 2017 a rendu obligatoire la méthode de dénombrement des unités formant colonie de levures et/ou de moisissures dans le lait et les produits laitiers par la technique de comptage des colonies à 25 °C, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.

[\(JO n° 36 du 14 juin 2017 p.24\)](#)



- L'arrêté du 28 janvier 2017 a fixé la liste des établissements publics de formation, habilités pour l'organisation du déroulement des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant aux corps techniques spécifiques à l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 12-194 du 25 avril 2012, fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques.

[\(JO n° 37 du 18 juin 2017 p.18\)](#)

- L'arrêté du 2 mai 2017 a approuvé le document technique réglementaire - DTR C 6-1 - intitulé « Conception et mise en œuvre des façades en murs rideaux », conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 86-213 du 19 août 1986 portant création d'une commission technique permanente pour le contrôle technique de la construction.

[\(JO n° 37 du 18 juin 2017 p.27\)](#)

- L'arrêté du 30 janvier 2017 a fixé l'organisation interne de l'agence nationale de l'urbanisme et de ses démembrements (ANURB), en application des dispositions des articles 4 et 9 du décret exécutif n° 09-344 du 22 octobre 2009 portant création de l'Agence nationale de l'urbanisme.

[\(JO n° 38 du 29 juin 2017 p.28\)](#)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com